

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2011.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

EN EXERCICE :
13

PRÉSENTS :
10

POUVOIR :
1

VOTANTS :
11

L'AN DEUX MILLE ONZE,
Le quatre octobre, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué,
s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 28 septembre 2011.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky,
Mme DAVault Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoint), M. LÉON Jean-Jacques,
M. PASQUIER Thierry, Mme NOIRAUlt Danielle, M. SAIVRES Jean-François,
M. BAUDOUIN Jean-Paul.

Absents excusés : Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle, M. BOITARD Steeve.

Pouvoir: Mme Angéline BLAIS à Mme Véronique CORNUAULT.

M. PROUST Jacky a été élu secrétaire de séance.

Considérant la situation d'enclavement dans laquelle se trouveraient les parcelles YB n° 12 et YB n° 13 en cas de cession de la parcelle YB n° 15 à Monsieur Gilles MARTINEAU, le Conseil avait alors refusé cette cession.

Toutefois, aux termes d'une correspondance en date du 26 septembre 2011, Monsieur Gilles MARTINEAU réitère sa demande, portant cette fois, sur un achat ou sur une location de la parcelle YB n° 15 et précisant qu'il laisserait un droit de passage au « propriétaire jouxtant la parcelle ». La correspondance transmise est accompagnée de deux attestations, respectivement établies par Mesdames Monique GERBIER, domiciliée à THÉNEZAY – « La Clavelière » (propriétaire de la parcelle YB n° 12) et Paulette GUILBAULT, domiciliée 9, rue Charles Clerté – 86210 ARCHIGNY (propriétaire de la parcelle YB n° 13) lesquelles émettent leur accord pour que Monsieur Gilles MARTINEAU puisse acquérir, ou louer, la parcelle YB n° 15 sous réserve qu'un droit de passage leur soit laissé.

Invité à se prononcer de nouveau sur cette question, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- consent à louer à Monsieur Gilles MARTINEAU, agriculteur, domicilié à THÉNEZAY – « Toucheronde », la parcelle cadastrée section YB n° 15, sise « Le Puits Perdu » - contenance : 5 ares, sous réserve que ce dernier laisse un droit de passage permanent sur les lieux,
- précise que cette location est accordée dans les conditions habituellement arrêtées par la Commune, à savoir sous forme d'une location consentie à titre temporaire et moyennant le paiement d'une location annuelle calculée sur la base de 5 quintaux de blé par hectare,
- autorise Madame le Maire à établir et à signer, avec le bénéficiaire, l'acte de concession temporaire correspondant,
- dit que le produit de cette location fera l'objet d'un encaissement au compte 752 du budget principal.

(A l'issue du débat, Madame le Maire signale qu'elle a été informée de deux situations semblables d'exploitation de parcelle communale sans autorisation préalable ou d'exploitation de chemins ruraux sans enquête publique et acquisition qu'à l'heure actuelle, elle procède à des investigations).

D 95-2011: INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX: CHOIX DES SITES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération prise lors de la séance du 5 septembre dernier en vue du lancement d'un programme d'installation d'équipements photovoltaïques sur un ensemble de bâtiments communaux, arrêté comme suit : logements de la gendarmerie, ancienne gendarmerie, salle des fêtes, bâtiment services A.D.M.R. + local technique et bâtiment H.M. VOYAGES.

Toutefois, parmi les sites alors retenus, il s'en trouvait deux (locaux A.D.M.R. + local technique et bâtiment H.M. VOYAGES) qui, du fait de l'état de leur toiture ou de leur charpente, devaient, au préalable, faire l'objet d'une étude structure.

Madame le Maire précise qu'elle a, depuis lors, pris conseil auprès d'un cabinet réalisant ce type d'études (cabinet ATES, intervenant, à l'heure actuelle, dans le cadre du projet d'extension des locaux de l'E.H.P.A.D.) et que l'avis obtenu la conduit aujourd'hui à proposer d'écarter ces deux sites du projet en ne sélectionnant que des bâtiments ne présentant aucun risque. Ainsi, et compte-tenu du classement opéré par le C.R.E.R., pourraient être retenus : les logements de la gendarmerie (après division

parcellaire), l'ancienne gendarmerie, la salle des fêtes, le centre médico social et la bibliothèque (après division parcellaire).

Cet exposé effectué, elle présente également la nouvelle simulation financière que le C.R.E.R. vient d'opérer en retenant ces cinq sites ainsi que les résultats de la consultation lancée auprès de plusieurs établissements bancaires en vue d'assurer le financement de cette opération. Les réponses respectivement transmises par le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Banque Populaire Centre Atlantique laissent apparaître, sous réserve de vérification d'une possibilité de remboursement par annuité auprès de la côté Banque Populaire Centre Atlantique, les taux les plus bas du côté de cette dernière banque.

Invité à reprendre sa réflexion d'ensemble autour de ce projet, et après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-confirme son accord de principe émis pour la réalisation d'un programme d'installation d'équipements photovoltaïques en retenant désormais les bâtiments communaux suivants : logements de la gendarmerie, ancienne gendarmerie, salle des fêtes, bibliothèque et centre médico social,

-dit qu'il y a lieu de procéder aux divisions parcellaires nécessaires sur les deux sites suivants : logements de la gendarmerie, centre médico social/bibliothèque et autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires auprès d'un géomètre de son choix,

-confirme sa décision prise en vue de faire appel au C.R.E.R. au titre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise Madame le Maire à signer le cahier des charges lié à cette mission,

-confie à Madame le Maire le soin de solliciter, dès que possible, auprès de la Région Poitou-Charentes, l'attribution des aides financières suivantes :

- F.R.E.E. (Fonds Régional d'Excellence Environnementale)
- F.R.P.V. (Fonds de Résistance Photovoltaïque Poitou-Charentes)
- F.R.I.L. (Fonds Régional d'Intervention Locale),

et l'autorise à signer l'ensemble des pièces constitutives des dossiers correspondants,

-s'engage à faire réaliser un C.O.E. (Conseil en Orientation Énergétique) sur le patrimoine existant de la Commune et autorise Madame le Maire à procéder à une consultation à cet effet et à retenir l'offre la mieux adaptée (sachant que cette dernière devra également prendre toutes dispositions en vue du dépôt d'une demande de subvention relevant du F.R.E.E. pour participation au financement de la dépense correspondante),

-confie à Madame le Maire le soin de lancer, avec l'assistance du C.R.E.R., la consultation d'entreprises en vue de la réalisation du programme de travaux, étant précisé qu'en fonction des coûts qui apparaîtront à l'issue de la consultation, sa décision pourra être revue,

-précise, au plan comptable, que cette opération va donner lieu à la création d'un budget annexe soumis à la T.V.A.

-charge Madame le Maire de poursuivre la consultation opérée auprès de plusieurs établissements bancaires afin d'assurer le financement de l'opération.

(A l'issue de la présentation de cette question, Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'invitation qui lui est adressée par le CRER pour une visite d'un chantier d'installation photovoltaïque sur les locaux de la Banque Alimentaire de PARTHENAY, le mardi 18 octobre prochain, au cours de l'après-midi).

D 96-2011 : ALIMENTATION CHAUDIÈRE AUTOMATIQUE MAIRIE APPROVISIONNEMENT GRANULÉS BOIS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'opération d'installation, en cours de réalisation, de la chaudière collective devant assurer le chauffage des locaux de la Mairie, de la bibliothèque et du Centre Médico Social et elle précise qu'elle a pris toutes dispositions pour le lancement d'une consultation (à partir d'un cahier des charges type proposé par le C.R.E.R. et l'A.D.E.M.E. Poitou-Charentes) en vue de l'approvisionnement en granulés bois devant alimenter cette chaudière.

Cette consultation, reposant sur les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics (procédure adaptée) a été publiée le 20 septembre dernier en mairie et sur le site INTERNET de la Commune, et a également été opérée, le même jour, par transmission du dossier auprès de quatre entreprises spécialisées :

- *EARL ARCHAMBAULT - 86330 FRONTENAY SUR DIVE
- *Sté LES BOIS du POITOU -79390 LA FERRIÈRE en PARTHENAY
- *Sté BOIS 2R - 79240 L'ABSIE (avec transfert sur pôle d'AMBOISE - 37400)
- *Sté CILC - 86130 JAUNAY CLAN.

Parmi ces quatre entreprises, une seule a transmis une proposition (Sté LES BOIS du POITOU) et la Commune a également reçu une offre de la Sté ANJOU BOIS ÉNERGIE *49700 CIZAY LA MADELEINE.

Après examen des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des dispositions prises, retient la proposition émise par la Sté ANJOU BOIS ÉNERGIE présentant un coût de 230,00 € TTC par tonne livrée (tandis que celle de la Sté LES BOIS du POITOU présente un coût de 285,00 € TTC la tonne livrée) et il autorise Madame le Maire à signer le contrat d'approvisionnement conjointement avec la Sté ANJOU BOIS ÉNERGIE, ainsi que tous autres documents liés à cet approvisionnement en granulés bois.

D 97-2011 : LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL (Mme Catherine DEZANNEAU)

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la correspondance que Madame Catherine DEZANNEAU, domiciliée 11, Place de la Liberté (ancienne gendarmerie) lui a adressée, le 15 septembre dernier, en vue de la location, à son profit, de l'un des deux garages situés dans les bâtiments que les services techniques municipaux occupent dans la cour de l'ancienne gendarmerie (sachant que ces derniers vont très prochainement être transférés dans le local acquis, au n° 47 de la Rue de Saint Martin, auprès de la Sté H.M. VOYAGES).

Invité à se prononcer sur cette demande, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTÉ de louer ce garage à Madame Catherine DEZANNEAU, dès que le transfert des services techniques aura été opéré,
- FIXE le montant du loyer à 20,00 € par mois,

-CHARGE Madame le Maire d'établir le bail correspondant qu'elle signera conjointement avec la locataire,
 -PRÉCISE que le produit de cette location fera l'objet d'un encaissement au compte 752 du budget principal.

D 98-2011 : PROGRAMME D'ACTION ÉDUCATIVE SCOLAIRE 2011/2012 : ACTIVITÉS RETENUES

Considérant les actions que les trois écoles (Germain RALLON, Augustine FOUILLÉE et Marie-Antoine) ont retenues au titre de leurs programmes d'action éducative scolaire de l'année 2011/2012,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ENTÉRINE, en leur intégralité, chacun des trois programmes d'action éducative définis au titre de l'année scolaire 2011/2012 ainsi que les coûts correspondants, à savoir :

1°) – ÉCOLE GERMAIN RALLON :

| <u>Intitulé activité</u> | <u>Intervenant</u> | <u>Classe(s) concernée(s)</u> | <u>Coût</u> |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| <i>Badminton</i> | M. Alain VIVIER | CM1 et CM2 | 350,00 € |
| <i>Aïkido</i> | M. Alain VIVIER | CE2 | 300,00 € |
| <i>Chants du Moyen Age</i> | M. Cyril MAGUY | CP – CE 1 – CE 2 CM 1 – CM 2 | 850,00 € |

2°) – ÉCOLE AUGUSTINE FOUILLÉE:

| <u>Intitulé activité</u> | <u>Intervenant</u> | <u>Classe(s) concernée(s)</u> | <u>Coût</u> |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| <i>École et cinéma</i> | Cinéma « LE FOYER » - PARTHENAY | Toutes les classes | 110,00 € |
| <i>Musique</i> | M. Cyril MAGUY | Moyenne et grande section | 365,00 € |
| <i>Animation Pain'son (Fabrication artisanale de pain)</i> | Association Pain'son | Toutes les classes | 309,00 € |
| <i>Découverte pratiques culinaires et vestimentaires au moyen âge</i> | Association Atemporelle PARTHENAY | Toutes les classes | 220,00 € |

3°) – ÉCOLE MARIE ANTOINE :

| <u>Intitulé activité</u> | <u>Intervenant(s)</u> | <u>Classe(s) concernée(s)</u> | <u>Coût</u> |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| <i>Aïkido</i> | M. Alain VIVIER | CP – CE1 | 300,00 € |
| <i>Aïkido</i> | M. Alain VIVIER | CE1 – CE2 | 300,00 € |
| <i>Badminton</i> | M. Alain VIVIER | CM | 500,00 € |
| <i>Expression corporelle</i> | Mme Carole LAFORGUE | Classes maternelles PS-MS-GS | 552,00 € |

| | | | |
|--|-----------------------|---------------------|----------|
| Création d'un théâtre de marionnettes | M. Francky KEBAILY | Toutes les classes. | 800,00 € |
|--|-----------------------|---------------------|----------|

-AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents liés à la réalisation et au financement de ce programme,

-RAPPELLE que le financement des actions prévues sera assuré (en fonction de la nature des actions) à partir des crédits inscrits aux comptes 6188, 6218, 6247 et 6574 du budget principal de l'exercice 2011 et s'engage à inscrire, aux mêmes comptes du budget principal de l'exercice 2012, les crédits nécessaires à la prise en charge de la poursuite de ce programme au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2011/2012.

**D 99-2011 : LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE
ADOPTION AVENANT N°3 au BAIL INITIAL DU 27/04/2006.**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'aux termes d'un bail en date du 27 avril 2006, la Commune de THÉNEZAY, représentée par son Maire, a donné en location à l'Etat (Gendarmerie Nationale), et ce, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} octobre 2005, un ensemble immobilier à usage de caserne de gendarmerie, sis 40, rue de la Croix Chauvin, destiné à abriter la caserne de gendarmerie de THÉNEZAY, (le montant du loyer, étant révisable triennalement, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction intervenue au cours de la période considérée). Le montant du loyer appliqué doit en conséquence faire l'objet d'une révision à la date du 1^{er} octobre 2011.

Madame le Maire précise ensuite que le montant du nouveau loyer applicable à cette date, tel qu'il est proposé avec avis du service France Domaine en date du 12 septembre 2011, s'élève à 32.561,64 €.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE, en l'intégralité de ses dispositions, l'avenant n° 3 au bail de location de la caserne de gendarmerie de THÉNEZAY en date du 27 avril 2006, avenant prenant en compte l'application d'un loyer d'un montant de 32.561,64 € par an à compter du 1^{er} octobre 2011,

-AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant, conjointement avec Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres,

-RAPPELLE que le versement de ce loyer fait l'objet d'un encaissement au compte 752 du budget principal.

(A titre d'information, Madame le Maire rappelle que le commandement de la brigade thénezéenne est assuré, depuis le départ de l'Adjudant Chef LE GOFF, par l'Adjudant MUSSCHOOT sachant que le Major FAUCOMPRES, récemment entré en fonction auprès de la brigade d'AIRVAULT, assure celui du groupement de brigades AIRVAULT-THÉNEZAY. De plus, deux nouveaux gendarmes viennent d'être affectés à THÉNEZAY, un seul poste restant vacant depuis le décès du Gendarme BOIDIN).

**D 100-2011 : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :
MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR (PRÊTS DVD)**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Bibliothèque Départementale des DEUX-SÈVRES a transmis son accord, le 27 juillet dernier, pour le prêt de DVD auprès de la bibliothèque de THÉNEZAY.

Il convient donc de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque municipale pour y intégrer l'emprunt des DVD par les adhérents.

Madame le Maire propose en conséquence que le texte de l'article 11 soit modifié et rédigé comme suit :

« L'utilisateur peut emprunter trois livres ou revues ainsi que trois disques-compacts et un DVD pour une durée de trois semaines, renouvelable à condition qu'aucun lecteur n'attende les ouvrages prêtés ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le nouveau règlement intérieur intégrant cette modification.

**D 101-2011 : ACCUEIL EN STAGE (ÉCOLE AUGUSTINE FOUILLÉE)
D'UNE ÉLÈVE DU LYCÉE MARC GODRIE (LOUDUN)**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'accueil en stage, prévu du 30 janvier au 25 février 2012 auprès de l'école maternelle Augustine FOUILLÉE, de Mademoiselle Marie MILLON, domiciliée 6, rue des Lilas - 86110 CRAON, élève préparant un CAP Petite Enfance auprès du Lycée Marc Godrie.

Le Conseil municipal prend acte des dispositions prises à cet effet entre la Commune et l'établissement scolaire et il autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires (notamment la convention d'accueil devant être transmise par le Lycée Marc Godrie).

**D 102-2011 : CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE (MNT) :
ADOPTION D'UN AVENANT**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le contrat qui a été passé, avec prise d'effet à la date du 1^{er} mars 2010, entre la Commune et la section départementale des DEUX-SÈVRES de la M.N.T. pour la garantie « maintien de salaire » puis elle présente l'avenant au contrat que la M.N.T. vient de transmettre.

Aux termes de cet avenant, les modifications suivantes sont apportées :

-A compter du 1^{er} janvier 2012, les conditions générales du contrat n° 21736 sont remplacées par les conditions générales référencées GMSC-95-12, ces dernières se substituant aux références antérieurement mentionnées aux conditions particulières du contrat,

-Le taux de cotisation est fixé à 0,93 % (au lieu de 0,89%).

-La prise d'effet de cet avenant intervient au 1^{er} janvier 2012, toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant, demeurant inchangées. Les dispositions de cet avenant s'appliquent aux arrêts de travail prescrits à compter du 1^{er} janvier 2012 ainsi qu'à leur suite.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, après avoir pris acte des modifications exposées, autorise Madame le Maire à signer cet avenant au contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » signé entre la Commune et la M.N.T.

**D 103-2011 : ABAISSEMENT DU TAUX DE LA COTISATION VERSÉE AU
C.N.F.P.T. : VŒU PORTANT SUR LE MAINTIEN DU TAUX PLAFOND DE 1%**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la correspondance en date du 15 septembre 2011 aux termes de laquelle M. François DELUGA, Député-Maire du Teich et Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, attire l'attention des élus sur l'adoption, par le Parlement, dans le cadre de la loi de finances rectificative 2011, d'un amendement qui abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction publique Territoriale, de 1% à 0,9%.

Si, d'un côté, la cotisation auprès du C.N.F.P.T. va baisser de 10%, en revanche, d'un autre côté, il est probable que pour maintenir le niveau de formation des agents, les collectivités territoriales et établissements publics seront conduits à supporter des dépenses supplémentaires : prise en charge de formations payantes et de tout ou partie des frais annexes aux formations (transport, restauration, hébergement).

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux au titre de la formation professionnelle de leurs agents.

D 104-2011 : ÉCRITURES COMPTABLES :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide d'opérer les écritures comptables ci-après détaillées :

Virements de crédits – Budget principal – Exercice 2011:

| DÉSIGNATION DES ARTICLES | | CRÉDITS À VOTER | |
|--------------------------|---|-----------------|----------|
| N° | INTITULÉ | DÉPENSES | RECETTES |
| 011/61522 | Entretien & réparations bâtiments | -800,00 | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 800,00 | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 800,00 |
| 0044/21318 | MISE AUX NORMES : élect. logement "maison AUGER" | 800,00 | |
| | plaque coupe-feu monte-charges salle des fêtes | | |
| | | 800,00 | 800,00 |

| OBJET DES DÉPENSES | Chapitre et article | Sommes | Chapitre et article | Sommes |
|--|------------------------|----------|------------------------|----------|
| Matériel de bureau & informatique : photocopieur EGR | | | 21/2183 | 3.500,00 |
| Autres immobilisations corporelles | 21/2188 | 3.500,00 | | |
| | | 3.500,00 | | 3.500,00 |

D 105-2011: ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR (ÉCOLE GERMAIN RALLON)

Sur proposition de Madame le Maire et après un rappel, effectué par Jean-Louis PINEAU, adjoint, des dispositions prises en vue du remplacement d'un photocopieur auprès de l'école primaire « Germain RALLON »,

le Conseil municipal décide d'acquérir auprès de la SORAM – 8, rue Frida Kahlo – 79000 NIORT, un photocopieur KONICA MINOLTA BH 222 (reconditionné) pour un coût de 3.468 € TTC.

Le Conseil municipal décide également de souscrire le contrat de maintenance proposé pour cet appareil (base coût 100 copies : 0,718 € TTC) et autorise Madame le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

INFOS DIVERSES:

-Enquête publique P.L.U.: elle a pris fin vendredi dernier, 30 septembre et on constate que de nombreuses personnes sont venues formuler des souhaits et observations, ou, tout simplement consulter les documents et plans affichés. Monsieur Gilbert BUF, commissaire enquêteur, va rédiger le rapport d'enquête (la remise, en Mairie, étant prévue dans un délai de trois semaines). L'avis qu'il émettra donnera lieu à un examen en réunion de commission et le P.L.U. fera l'objet d'une validation définitive par le conseil municipal. A noter que la très grande majorité des remarques portées au registre portent sur des souhaits de classement de terrains en zones constructibles.

-Installation chaudière automatique Mairie/CMS/bibliothèque: les travaux d'installation s'achèvent et les essais seront opérés en fin de semaine prochaine. On procèdera ensuite aux essais chauffage concernant le centre médico social et la bibliothèque. La réception des travaux est, a priori, prévue le 20 octobre prochain à 14 h.

-Elaboration d'un livre sur le canton de THÉNEZAY: la Sté Geste Edition (LA CRÈCHE) propose l'élaboration d'un livre regroupant un ensemble de documents anciens (essentiellement des cartes postales) concernant l'ensemble des Communes du Canton et prévoit un tirage de 1000 exemplaires avec contractualisation à définir. La gestion de la question a été confiée à l'association THÉPACAP.

-Mise en place du P.A.V.E.: une première réunion de travail, prévue le 21 octobre prochain à 16 h 30, en Mairie, avec le cabinet d'études EGIS (retenu par le groupement de commandes formé avec le Pays de Gâtine) permettra la mise en route de l'opération avec le comité de pilotage local,

-Projet circulation-sécurité abords des écoles et centre bourg: les services du Département (Conseil Général et Agence Technique Territoriale de Gâtine) viendront en Mairie, jeudi prochain, 6 octobre, à 14 h 30, pour une rencontre informelle qui leur permettra d'examiner le projet (dans sa deuxième version établie par le cabinet DL INFRA) et vérifier sa recevabilité au regard des demandes de financements auxquelles il doit donner lieu auprès du Département.

-Procédure de reprise de concessions abandonnées au cimetière communal: la commission s'est réunie pour un repérage définitif des concessions à retenir (environ 136 au total). Un affichage a été opéré le 19 septembre laissant un délai d'un mois permettant de contacter la Mairie. Ce délai expiré, un pancartage va être effectué au cimetière, laissant aux familles un délai de trois années pour se manifester et opérer des travaux de remise en état. Au terme de ces trois années, on refera le point pour les concessions qui n'auront donné lieu à aucune intervention ou information.

-Programme "Histoire de Lire" 2011: le thème retenu cette année est « science et polar ». Le Festival et le lancement des prix ont eu lieu le 30 septembre à 18h 30 au Palais des Congrès de PARTHENAY. Un ensemble de manifestations et animations sont prévues, du 30 septembre au 5 novembre, sur l'ensemble des bibliothèques de Gâtine, dont trois à THÉNEZAY (un programme est remis aux Conseillers).

-Acquisition de la nationalité française: Madame Yudiesly MOREAU, domiciliée 2, rue de Greuzard, d'origine cubaine, vient d'acquérir la nationalité française. Elle a été reçue, vendredi dernier, 30 septembre, à la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française organisée à la Sous Préfecture de BRESSUIRE.

RÉUNIONS ET COMPTES RENDUS DES COMITÉS CONSULTATIFS:

Voirie (exposé de Jacky PROUST)

Le comité s'est réuni le 21 septembre. Un rappel des travaux réalisés au cours de cette année, a été effectué : travaux chemin du Bois Bodin, piège à eau à Puyvan, aménagement de la voirie dans la rue Saint Honoré, aménagement de la cour du bâtiment H.M. Voyages (local services techniques), curage de fossés à la Mousse, accotements et remblai à Puyvan, pose de caniveaux à Breteigne, travaux de jonction de voirie au Fief Pousson.

Restent à faire, avant la fin de cette année : remise en état du chemin de la Challerie, travaux de P.A.T.A. et de pose d'enrobé à froid.

L'ensemble des ces travaux et interventions atteint un montant de 62.000 €. Sont également envisagés des travaux d'aménagement de la cour arrière de la Mairie et sur le site du puits de la rue Saint Honoré (carrefour rue des Palisses et rue de la Tourette) ainsi que des travaux de pose de trottoirs à proximité de la structure enfance-jeunesse et dans la rue de Greuzard.

Bâtiments communaux (intervention de Jean-Louis PINEAU).

Le comité ne s'est pas réuni récemment. Dans l'immédiat, les travaux et réflexions en cours portent essentiellement sur le réaménagement de la salle des fêtes, celui de ses sanitaires et le réaménagement des vestiaires du stade.

Communication – Bulletin municipal – Site Internet (Exposé de Thierry PASQUIER)

Le comité se réunira la semaine prochaine en vue de la préparation du prochain bulletin municipal (diffusion prévue mi novembre). Un document d'information communautaire sera inséré dans cette édition.

Autres questions dont l'étude est prévue : la signalétique et les enseignes à prévoir pour certains bâtiments communaux et la réception des nouveaux arrivants dans la Commune (prévue le 14 octobre, à 18 h).

Loisirs – Fêtes et cérémonies (Intervention de Joëlle DAVAULT)

Le comité se réunira jeudi prochain pour l'organisation du Goûter des Aînés 2011, prévu le vendredi 21 octobre (les élus disponibles pour le service seront les bienvenus !).

Autre point à l'ordre du jour : la préparation du Noël communal (cette année, un livre bilingue français-anglais + CD sera offert aux enfants des classes de CP).

A noter également la réunion programmée le 14 octobre prochain à la demande de l'association EPAT pour l'organisation du Téléthon 2011.

Quelques dates à retenir :

le 2 octobre : réunion à MELLE sur le thème des pesticides (organisée par la Région Poitou-Charentes),

le 12 octobre : réunion organisée à LA FERRIÈRE (à 14h, salle des associations), par le centre régional de la propriété forestière de Poitou-Charentes (exposés en salle sur les frais de transmission et sur la certification forestière puis visite sur le terrain sur le thème de l'amélioration des peuplements artificiels),

le 13 octobre : réunion de 14 h 30 à 17 h, avec les aînés ruraux sur le thème de la sécurité routière,

et prochaine séance de conseil municipal : le mercredi 9 novembre, à 20h 30.

Avant de mettre fin à la séance, Madame le Maire rappelle les points essentiels qui ont été abordés lors de la dernière séance de conseil communautaire (le 26 septembre) : réforme territoriale avec rapprochement de notre secteur de PARTHENAY et de MÉNIGOUTE, problème du gel de la Z.A.E. de LA PEYRATTE et évolution de la situation, organisation (le 20 octobre) d'une soirée d'information, à l'attention des particuliers, sur le thème des énergies renouvelables et travaux de voirie (remise en état de la V.C. n° 13 à LA FERRIÈRE).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 heures.